

Avis voté en plénière le 27 septembre 2016

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Déclaration du groupe CGT

Placer les enjeux de justice climatique dans une approche nationale pourrait surprendre. En effet, les impacts du changement climatique se conçoivent habituellement dans un contexte mondial. Ceci étant, c'est bien à chaque pays qu'il revient de mettre en place les actions nécessaires pour remplir la part de ses engagements et si possible pour peser dans les discussions et les décisions internationales à venir.

La vocation première de notre système économique en tant que tel n'est pas de réduire les inégalités sociales, ni de veiller à la bonne santé des populations mais de produire des richesses, de les monnayer et d'en tirer des bénéfices.

Or, pour sortir de l'état d'urgence climatique, il faudra changer notre modèle de développement actuel pour un modèle socialement juste, durable du point de vue environnemental et économiquement efficace.

L'avis montre qu'agir pour la justice climatique passe en priorité par la réduction des inégalités sociales, un système de santé efficace et une connaissance anticipatrice des phénomènes climatiques pouvant impacter les populations et les territoires. Ces axes relèvent pleinement de politiques publiques.

Sans politiques publiques volontaristes avec moyens idoines, sans système de redistribution équitable, pas de solidarité intra et inter générationnelle, pas de solidarité territoriale, pas de justice sociale et donc pas de justice climatique.

Pour la CGT, réduction des inégalités sociales, égalité femmes/hommes, accès à la santé et à la connaissance, notamment, sont constituants d'une réelle démocratie. La vulnérabilité et la capacité d'adaptation aux changements climatiques sont intimement liées aux conditions d'existence. Plus on est riche, plus on a accès aux outils permettant de faire face aux situations de crises. Plus on est pauvre plus on est démuné face aux aléas et ainsi de suite.

Le grand intérêt de cet avis, est d'avoir su mettre en lumière ce que peut recouvrir la notion de justice climatique dans un cadre international et, dans le même temps, d'identifier les leviers nationaux pouvant à la fois contribuer à répondre aux enjeux climatiques en France et pointer ses responsabilités dans les décisions internationales.

Les préconisations de l'avis portent sur des thématiques structurantes, notamment : responsabilité internationale de l'Etat, migration, enjeux territoriaux, singularité ultramarine, sécurité, investissements, stratégie d'adaptation, politiques assurantielles, recherche, éducation, politique sociale et de santé. Un éclairage d'autres sections concernées aurait sûrement permis d'aller plus loin dans certaines préconisations.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.